



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 9 décembre 2024

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Marché N° 24004DRT : Réalisation du schéma directeur de gestion du ruissellement urbain et du réseau pluvial sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le 25 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Jean-Charles LEONARDI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 9
Pour : 9
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Marché N° 24004DRT : Réalisation du schéma directeur de gestion du ruissellement urbain et du réseau pluvial sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique :

- Fournitures et services : préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique (40 000 € HT à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (221 000 € HT à ce jour) ;

Vu les avis de publicité publié en date du 6 septembre 2024 ;

Vu le rapport d'analyse et le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du Marché N°24004DRT : Réalisation du schéma directeur de gestion du ruissellement urbain et du réseau pluvial sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

ATTRIBUE

Le marché N°24004DRT: Réalisation du schéma directeur de gestion du ruissellement urbain et du réseau pluvial sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia **Groupement d'entreprises INTERVIA ETUDES SAS (Mandataire, en charge du pilotage du groupement, études hydraulique, élaboration du programme d'action, chiffrage des actions)** sise Multiparc du Salaison Bât. 9. 145 rue de la Marbrerie 34740 VENDARGUES, **CETEC INGENIERIE ET CONSEIL SARL (En charge des reconnaissances terrain, campagnes de mesures)**, sise Les Terrasses du Fango – bât C, Rue Père André Marie 20200 BASTIA, **EURYECE SARL (En charge du dossier réglementaire)** sise ZI Bois des Lots 10 Allée des Gonsards 26130 St Paul Trois Châteaux ; pour un montant forfaitaire de **220 575 € HT** ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget GEMAPI de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Acte certifié exécutoire
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
après dépôt en préfecture
le - 2 JAN. 2025
et publication ou notification
du - 2 JAN. 2025
La Directrice des Affaires Générales
Chjara AIELLO



LE PRÉSIDENT
Louis POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr